

## Taxe annuelle sur les bureaux en Île-de-France : actualisation des tarifs pour 2022

Les tarifs de la taxe annuelle sur les bureaux en Île-de-France et ceux de la taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement en Île-de-France sont **revalorisés** chaque année en fonction de la **prévision de l'indice des prix à la consommation, hors tabac**, retenue dans le projet de loi de finances (CGI art. 231 ter, VI et 1599 quater C, V). Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ces tarifs, calculés par nos soins, devraient être fixés comme suit :

Lieu de situation des immeubles	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
<b>Locaux à usage de bureaux</b>				
– Tarif normal	23,67 €	19,93 €	10,90 €	5,26 €
– Tarif réduit	11,76 €	9,90 €	6,55 €	4,75 €
<b>Locaux commerciaux</b>	8,11 €		4,21 €	2,14 €
<b>Locaux de stockage</b>	4,22 €		2,14 €	1,10 €
<b>Surfaces de stationnement</b>				
– Taxe annuelle	2,67 €		1,44 €	0,75 €
– Taxe additionnelle	4,57 €		2,64 €	1,34 €
– Total taxe annuelle + additionnelle	7,24 €		4,08 €	2,09 €

**Contact :**  
**Samantha FOULON**  
[samantha.foulon@fnsa-vanid.org](mailto:samantha.foulon@fnsa-vanid.org)